

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par les présentes, est donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Roxton Pond a adopté, lors de sa séance tenue le 1^{er} octobre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025;

QUE les dates des séances ordinaires soient fixées comme suit :

- MARDI 7 JANVIER 2025, À 19 H 30;
- MARDI 4 FÉVRIER 2025, À 19 H 30;
- MARDI 4 MARS 2025, À 19 H 30;
- MARDI 1^{ER} AVRIL 2025, À 19 H 30;
- MARDI 6 MAI 2025, À 19 H 30;
- MARDI 3 JUIN 2025, À 19 H 30;
- MARDI 8 JUILLET 2025, À 19 H 30 (exceptionnellement, le 2^e mardi du mois);
- MARDI 5 AOÛT 2025, À 19 H 30;
- MARDI 2 SEPTEMBRE 2025, À 19 H 30;
- MARDI 7 OCTOBRE 2025, À 19 H 30;
- *DATE DE NOVEMBRE À DÉTERMINER* en raison des élections municipales;
- MARDI 2 DÉCEMBRE 2025, À 19 H 30.

QUE le conseil municipal invite cordialement ses citoyens et citoyennes à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Roxton Pond, province de Québec, ce dixième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.

Le directeur général et greffier-trésorier,



François Giasson